



Comité de vigilance – LET de L'Ascension de N.S.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Tenue le 9 juillet 2015 à 19 h, à L'Ascension de N.S.

Présences :

M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, représentant de la MRC où est situé le LET

M. Claude Duchesne, président de l'Association des riverains 2000. Présent à partir de 18 h 45

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Égilde Dufour, membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable, représentant d'un organisme régional voué à la protection de l'environnement.

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la municipalité où est situé le LET

M. Paul Maltais, représentant des citoyens de l'Ascension

Personnes-ressources :

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement

M. Jonathan Ste-Croix, Directeurs des opérations, infrastructures et équipements, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Mme Stéphanie Fortin, secrétaire du comité, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Absences :

M. Richard Harvey, représentant des citoyens qui habitent le voisinage du LET

M. Lucien Boily, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 décembre 2014

M. Guy Ouellet fait la lecture du dernier procès-verbal. Il mentionne que lors de la dernière rencontre du comité, une volonté avait été manifestée de visiter le nouveau lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station et d'y tenir le prochain comité. Comme le comité de vigilance doit se tenir dans la municipalité hôte du site, la RMR propose de faire une visite spécialement pour le comité à l'automne 2015. Les membres sont d'accord.

M. Ouellet demande si les membres ont des questions sur le procès-verbal. M. Dufour se demande à propos du procès-verbal de la dernière rencontre, lorsqu'il est question de « *plus de 3 000 données qui doivent être colligées* », en page 4, cela fait référence à quoi ? M. Dominic Simard mentionne que ce sont tous les suivis relatifs aux échantillons qui sont pris dans les deux sites (l'Ascension-de-Notre-Seigneur et Hébertville-Station). Il souligne que le nombre peut varier d'une année à l'autre. Parfois il y en a plus et d'autre fois moins, mais en moyenne ce sont environ 3 000 données qui sont colligées et analysées. D'où l'importance d'avoir acquis un logiciel de suivi de traitement des eaux, Watertrax. M. Réal Côté se demande si les tests sont faits à tous les jours ? M. Simard répond que oui, et tous les résultats doivent être envoyés au ministère. Si jamais il y avait des dépassements, la RMR doit en trouver la raison et fournir un plan de redressement. Si ce processus n'est pas respecté, la RMR est assujettie aux sanctions administratives pécuniaires (SAP).

M. Dufour se demande qu'est-ce que Watertrax ? M. Simard explique que c'est la base de données pour colliger les données du traitement des eaux. Les normes que la RMR doit respecter sont intégrées dans le logiciel et si jamais des paramètres dépassaient la norme, il faudrait valider si c'est vrai au faux et prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. M. Côté se demande si la RMR peut commencer ses corrections avant d'avoir parlé au ministère ? M. Simard répond que oui, mais ça dépend toujours. Il n'y a pas une situation identique. Il faut faire une enquête sur les raisons du dépassement. M. Côté résume en mentionnant qu'avant de prendre action la RMR doit valider ? M. Simard répond que oui, il faut valider. M. Guy Ouellet précise que la RMR regarde effectivement l'évolution pour titrer des conclusions. La responsabilité appartient à l'exploitant.

4. Présentation du rapport annuel 2014

M. Jonathan Ste-Croix présente le rapport annuel 2014. Pour cette année, 35 495 tonnes ont été enfouies donc, 56% proviennent du secteur résidentiel, 33% du secteur commercial et 11% des sites de la Régie dont les écocentres, notamment. Il poursuit, 23 592 tonnes de matériel de recouvrement ont été utilisées dont 7 399 tonnes étaient composées de matériaux de CRD broyés (Construction, Rénovation, Démolition), 2 472 tonnes de résidus d'incinération, 120 tonnes de sols faiblement contaminés et 13 601 tonnes de sable.

En ce qui concerne l'exploitation, l'enfouissement a été réalisé dans la 4^e et 5^e cellule. La fin des opérations a été exécutée le 29 août 2014 et les travaux de fermeture réalisés à l'automne.



M. Dominic Simard poursuit, le traitement des eaux du LET s'est poursuivi de façon continue pendant toute l'année grâce au système de chauffage des eaux et au traitement sur lit fluidisé (SMBR). La fermeture finale du site a permis une diminution du volume produit de lixiviat en fin d'année. Malgré tout, le volume accumulé reste important.

Suivi des eaux de lixiviation

En avril, octobre et novembre, la pompe du lixiviat secondaire a été sollicitée plus qu'à l'habitude en raison des bris mécaniques de la pompe du lixiviat primaire. Au total, un volume de 34 999 m³ a été pompé à partir des cellules d'enfouissement vers le bassin d'emmagasinement (#2). Les lits de tourbe et le SMBR ont traité 26 563 m³ en provenance de ce bassin afin de compléter la chaîne de traitement. Pour toute l'année, les eaux traitées par le SMBR ont transité par le HSS 2 afin de compléter le traitement en raison de la présence d'une concentration en matières en suspension (MES) trop élevée pour permettre un rejet direct à l'émissaire.

Mois	Lixiviat pompé provenant du LET (m ³)	Volume lits de polissage/SMBR (m ³)
janvier	2 439	1 713
février	2 002	1 440
mars	1 914	1 366
avril	2 985	1 243
mai	1 207	1 586
juin	4 252	2 372
juillet	3 070	4 069
août	2 879	3 782
septembre	3 416	3 202
octobre	4 260	2 705
novembre	3 699	1 696
décembre	2 876	1 389
Total	34 999	26 563

Problématique de surplus d'eau

Le volume accumulé est en diminution comparativement à 2013. Il demeure cependant important et se répartit dans le bassin d'accumulation (B-2) avec 28 000 m³ et le bassin temporaire qui contient environ 12 000 m³. Étant donné que le site est définitivement fermé et recouvert depuis décembre 2014, nous nous attendons à une diminution importante du volume produit par les cellules d'enfouissement, ce surplus devrait en principe être totalement éliminé au cours des deux prochaines années.

Systeme de traitement

Le 14 mai, en raison du niveau élevé du bassin 3 et du bassin d'accumulation 2, la station de pompage du lixiviat (SP1) a été arrêtée pour une durée d'environ 2 semaines.

À partir du 21 mai, les lits de tourbe ont été mis en opération jusqu'à la fin d'octobre 2014.

Afin de retirer les MES à la sortie du SMBR, le marais HSS 2 a été utilisé. Nous avons aussi tenté d'utiliser le HSS 1, mais nous avons constaté que ce dernier affectait le piézomètre PO-104 situé à proximité. Pour cette raison, il a été définitivement fermé.

Plus loin en annexe vous trouverez la compilation des analyses effectuées pour le PO-104, incluant les échantillonnages supplémentaires.

Volumes de boue dans les bassins

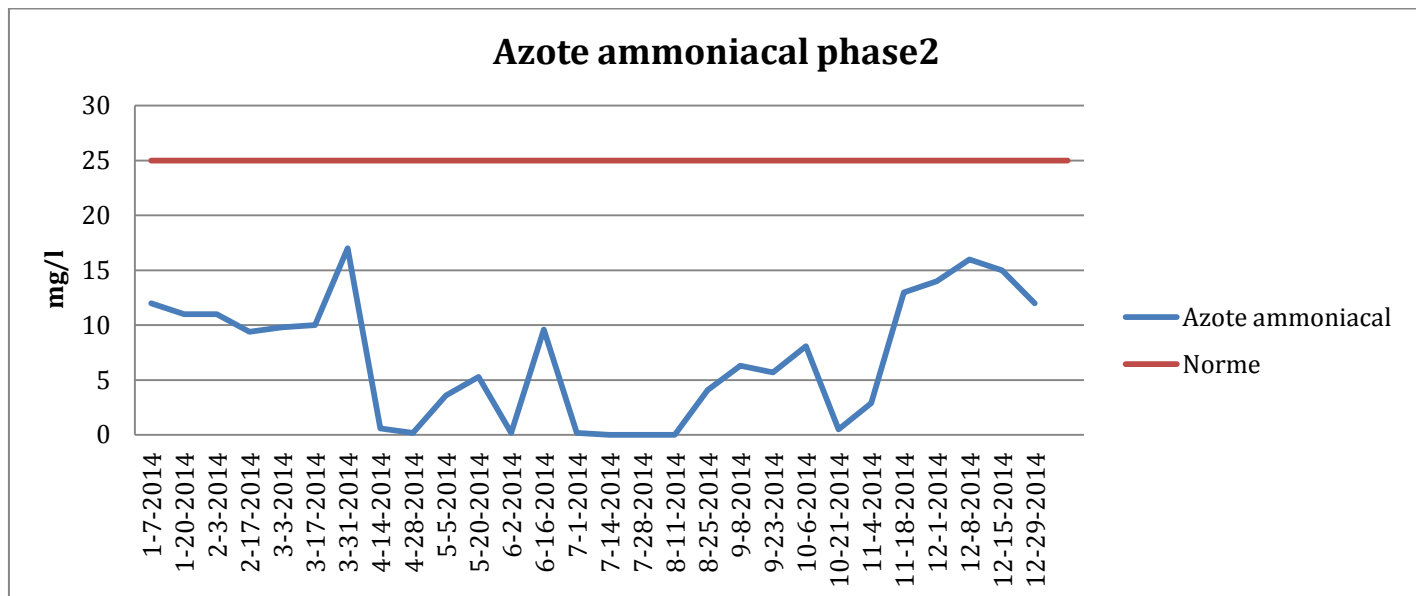
Les quantités de boues présentes dans le fond des bassins ont été mesurées en mai. Nous avons mesuré 933 m³ de boue dans le bassin #2 et 563 m³ dans le bassin #3.

Les 27 et 28 mai, la boue a été enlevée de la section de décantation du bassin 3. Un entrepreneur, à partir d'une barge, l'a retirée pour l'entreposer dans un sac Géotube afin d'être épaissie. Les boues dans ce sac sont mélangées avec du polymère et, avec l'effet du gel et du dégel, cela enlève l'eau dans la boue. Les sacs utilisés sont poreux. Le solide reste à l'intérieur. M. Simard souligne que c'est un volume sec de 47 tonnes qui a été sorti du bassin, ce qui est une bonne quantité. M. Duchesne se demande si les boues sont acides ? M. Simard répond que non, mais qu'elles devront être analysées. De prime abord elles devraient être riches en azote et possiblement riches en phosphore. M. Côté se demande si ces boues peuvent être mélangées avec d'autres produits ? M. Simard répond que oui, possiblement, mais que la recette doit être analysée auprès du ministère.

	Niveau d'eau	Mesure (m)	Différence	Fond	Épaisseur de boue (m)	Volume de boue
Mesure des boues dans le bassin #2	185,35	5,1	180,25	179,45	0,52	933 m ³
Mesure des boues dans le bassin #3	185,45	4,8	180,65	179,45	0,91	563 m ³

Suivi des eaux superficielles

Les points de suivi des eaux superficielles n'ont pas été échantillonnés en 2014 parce que les fossés sont toujours secs. Le sol est composé de sable et il n'y a pas d'eau qui s'y accumule. Les eaux de la phase 2 du LES sont suivies de près afin de les rejeter à l'extérieur de l'enceinte. Elles ont été rejetées une partie de l'année, mais lorsque nous constatons que les valeurs en azote ammoniacal sont en augmentation nous sommes contraints d'interrompre l'écoulement. Une vanne est installée afin de contrôler l'ouverture et la fermeture du rejet. Un mandat a été octroyé à un ingénieur pour trouver des solutions aux problèmes. Des travaux devront être réalisés en 2015 afin de permettre l'ouverture de la vanne.



Suivi des biogaz

L'échantillonnage pour la présence de biogaz dans les puits de surveillance a été fait à quatre reprises. On peut constater que la présence de méthane est toujours plus élevée dans le PB-3 qui est situé directement entre les cellules du LET et l'ancien LES.

Le débit extrait est en moyenne de 272 Nm³ Biogaz /h avec une concentration moyenne de 48.1% CH₄. Une entente entre la Régie et l'entreprise forestière Arbec s.e.n.c. permet la destruction des biogaz afin de servir de carburant pour leur séchoir à bois.

M. Duchesne se demande si ce sont des biogaz similaires à ceux qui seront liquéfiés à Dolbeau-Mistassini avec le nouveau projet de Sysgaz ? M. Dominic Simard répond que oui. M. Maltais se demande est la technique qui sera utilisée pour liquéfier les biogaz ? M. Simard répond que ces deniers doivent être nettoyés, mais qu'il ne connaît pas le procédé. M. Duchesne se demande si une usine sera construite à l'Ascension-de-Notre-Seigneur dans le cadre du projet de corridor gazier de Sysgaz? M. Simard répond que non, puisque les biogaz du site sont utilisés actuellement par Arbec. M. Dufour se demande si ville Saguenay enfouit actuellement à Hébertville-Station cela pourrait faire beaucoup de biogaz ? M. Guy Ouellet répond que non.

Suivi des eaux souterraines

En 2013, des analyses de laboratoire ont démontré un dépassement des normes des eaux souterraines dans certains piézomètres. Le plan d'intervention déposé au MDDELCC a été suivi en 2014 afin de mieux monitorer l'évolution des résultats. Ces résultats ont été soumis à notre hydrogéologue afin qu'elle nous soumette des recommandations pour la suite du suivi. À première vue cette problématique est liée au fait que deux technologies d'enfouissement se côtoient sur le même emplacement (LET vs LES) puisque les normes sont différentes. M. Duchesne demande si c'est en raison du fait que l'arrivée du LET n'avait pas été planifiée au site ? M. Simard répond que non pas nécessairement. Le site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur n'est pas le seul à vivre cette situation au Québec.

Entretien du système de captage du lixiviat

Les conduites de captage de lixiviat n'avaient pas à être inspectées cette année. M. Simard explique que le problème réside dans le fait que la partie qui a été modifiée pour le LET est en surplus d'eau depuis environ 5 ans. Cela fait en sorte que nous ne sommes pas capables de boucher la conduite pour faire des tests de pression sur la conduite. Cette manœuvre sera possible seulement quand l'eau diminuera.

Analyses de laboratoire

Les analyses de laboratoire, que ce soit pour le procédé ou les piézomètres, ont été confiées à Biolab. Les certificats sont disponibles sur demande. L'échantillonnage a été effectué par le personnel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Nous avons implanté le système de suivi des analyses Watertrax en juin 2014. Il contient tous les résultats des analyses de laboratoire effectuées par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR). Cette base de données nous permet de rechercher plus rapidement des résultats et transmet les éventuels résultats hors-norme à la RMR. De plus, des alarmes sont envoyées directement sur les cellulaires de messieurs Ste-Croix et Simard lorsque des dépassements sont trouvés. M. Duchesne souligne que c'est bien et sécuritaire.

Détecteur de radiation

L'appareil de détection radiologique a été calibré le 1^{er} octobre 2013 pour une période d'un an. Le certificat est donc arrivé à échéance en octobre 2014. Étant donné l'arrêt de l'enfouissement en août au site de l'Ascension, il n'était pas nécessaire de le renouveler. Le certificat 2014 se retrouve dans le rapport annuel du LET d'Hébertville-Station. Quelques lectures de radioactivité sont survenues pendant l'année, mais aucune ne nécessitait d'action majeure. La plupart du temps, les déchets provenaient d'un hôpital. M. Duchesne se demande de quelle nature sont les radiations ? M. Simard mentionne qu'elles proviennent des traitements de radiothérapie. Il précise que normalement ces déchets doivent respecter une quarantaine de 24 à 48 heures, mais qu'il arrive parfois que ce ne soit pas le cas alors le détecteur émet une alerte quand le camion arrive au site. M. Duchesne se demande si cela peut représenter un danger pour les employés du site ? M. Simard répond que non, car le seuil de contamination est très bas et ne nécessite pas l'intervention de l'Agence canadienne de la sécurité nucléaire. M. Dufour se demande après combien de temps les déchets sont stabilisés ? M. Simard répond que c'est normalement après 48 heures.

Enfouissement

À la suite de notre demande, nous avons reçu un certificat d'autorisation pour l'utilisation de matériaux de recouvrement journalier alternatif. Ceci nous a permis de diminuer la quantité de sable utilisée à cette fin et d'améliorer l'utilisation du volume d'enfouissement disponible. De plus, les ballots de résidus inertes provenant du centre de tri sont utilisés pour l'aménagement du fond des cellules. Ceux-ci procurent une base sécuritaire pour la circulation de la machinerie sur une nouvelle cellule et optimisent l'utilisation du site en économisant l'espace. Étant donné que les ballots sont installés avant que l'enfouissement débute sur une cellule, le rejet des eaux pluviales est suivi afin d'éviter une potentielle contamination.

Conclusion

Le traitement du lixiviat a été relativement bon en 2014 avec la combinaison du SMBR et des lits de tourbe qui ont finalement réalisé les performances attendues. Le système de chauffage de l'eau de procédé nous a permis de réaliser les objectifs, et ce même en hiver.

M. Ste-Croix fait la présentation du rapport hebdomadaire que la compagnie Sysgaz fournit. Il mentionne que l'apport en biogaz a été plus abondant du côté du LES pendant un moment, mais qu'après quelque temps, les choses ont changé et la manne provenait du LET. Il est évident que le LES dégage plus de biogaz, mais qu'ils sont moins concentrés en méthane que ceux du LET. Cela s'explique par les méthodes d'enfouissement qui sont différentes soit par atténuation naturelle au LES versus l'enfouissement sous membrane dans le LET ce qui rend les biogaz captifs et donc plus concentrés. Actuellement, le LET dégage 10 % de plus de biogaz. M. Ste-Croix précise également que, selon les normes, la compagnie Sysgaz n'a pas l'obligation de détruire les biogaz provenant du LES, mais que ceux du LET doivent être détruits et donc brûlés dans la torchère, car ils sont beaucoup plus dommageables pour l'atmosphère en raison de leur plus forte concentration en méthane. M. Duchesne se demande combien de temps les gaz peuvent être conservés dans les cellules avant d'être détruits. M. Simard répond que la période est très courte, car il y a un risque de faire gonfler les cellules.



ASCENSION (LES & LET) RAPPORT DE PRODUCTION HEBDOMADAIRE (05-11 JANVIER 2015)

PÉRIODE		PRODUCTION					DESTRUCTION TORCHÈRE (m ³ CH ₄)		LIVRAISON												
DU	AU	OPÉRATION (Sites)			ARRÊT (Livraison)		LES	LET	DURÉE (hrs)	%	L.E.S.			L.E.T.			TOTAL				
		LES (L)	LET (M)	AUTRES	LES (L)	LET (M)					DEBIT MOYEN (Nm ³ /Site/jour)	CH ₄ MOYEN (%)	PURGANCE MOYENNE (Nm ³ CH ₄)	BIOMÉTHAN MOYEN (Nm ³ Biogaz/j)	CH ₄ MOYEN (%)	PURGANCE MOYENNE (Nm ³ CH ₄)	Nm ³ CH ₄		SOMME		
		LES	LET	AUTRES	LES	LET	LES	LET	LES	CH ₄	PURGANCE	BIOMÉTHAN	CH ₄	PURGANCE	LES	LET	TOTAL	SOMME			
05 DEC 2013	04 JAN 2014	540	887	795	7	33	26	0	491	887	98	548	40.7	223	221	91.8	114	189 285	81 534	481	272 280
JANVIER 2014	FÉVRIER 2014	572	855	955	0	0	7	0	0	625	99	321	41.5	218	255	85.2	125	143 936	82 935	0	228 899
MARS 2014	AVRIL 2014	572	865	816	0	0	107	0	8 080	565	84	320	41.8	219	218	91.9	113	118 217	84 850	5 588	188 647
MARS 2014	AVRIL 2014	835	884	794	0	12	33	0	0	804	86	398	39.5	201	245	90.1	132	151 794	95 999	0	258 393
AVRIL 2014	MAI 2014	572	838	832	0	20	45	718	2 924	625	83	320	42.7	225	218	90.4	108	141 578	89 716	4 552	211 546
MAI 2014	JUN 2014	572	882	940	0	2	120	0	11 388	552	82	516	42.5	219	225	88.3	113	123 891	83 595	11 389	198 649
JUN 2014	JUILLET 2014	840	886	791	0	4	34	0	0	822	95	454	40.2	183	223	88.9	108	147 888	85 958	0	224 340
JUILLET 2014	AOÛT 2014	572	861	842	0	0	11	0	0	651	98	445	43.5	188	206	84.8	124	123 823	84 621	0	189 643
AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	840	791	816	0	0	89	0	4 098	751	88	422	40.7	202	250	85.5	133	148 847	106 585	4 558	254 798
SEPTEMBRE 2014	OCTOBRE 2014	572	859	909	0	1	13	0	0	659	98	484	40.7	228	321	84.7	108	155 968	98 895	0	254 243
OCTOBRE 2014	NOVEMBRE 2014	572	872	994	0	0	0	0	0	672	130	491	40.2	238	303	83.2	152	158 740	101 251	0	289 991
NOVEMBRE 2014	DÉCEMBRE 2014	841	751	305	18	408	72	0	80 583	751	88	323	44.4	233	211	84.8	99	173 374	89 268	88 582	314 321
DÉCEMBRE 2014	05 DEC 2014	572	852	847	0	1	20	0	0	682	87	365	44.8	223	388	95.8	218	144 937	128 523	0	284 457
05 DEC 2014	04 JAN 2015	158	188	190	0	0	0	0	0	188	190	513	42.6	219	422	85.3	234	90 746	39 278	0	79 324
05 JAN 2015	11 JAN 2015	188	188	190	0	0	0	0	0	188	190	475	41.8	199	434	84.5	227	35 368	29 835	0	73 301

Les débits sont normalisés à 15°C et 101.325kPa

5. Suivi des opérations de post-fermeture

M. Ste-Croix présente les opérations de post-fermeture. Il mentionne que le site a été fermé en août 2014. Pour se faire, plusieurs obligations devaient être respectées pour assurer et confirmer la fermeture définitive du site. Les obligations réglementaires sont les suivantes : revue des plans, des certificats d'autorisation, du traitement, du recouvrement final et du suivi environnemental.

À la lumière de ces évaluations, des améliorations devaient être apportées pour assurer la fermeture selon les normes dont celles d'ajouter des tests de conduites de lixiviat annuel, de prendre des mesures de méthane dans les bâtiments aux 3 mois et des mesures de CH₄, T°,N, O₂ également aux 3 mois. M. Ste-Croix précise que tous ces suivis ont été ajoutés dans le logiciel Watertrax.

M. Ouellet mentionne que c'était le dernier point et conclut en demandant aux membres s'ils ont des questions. M. Maltais souligne que depuis la fermeture du site, les goélands ont pratiquement disparu sur son lac bien qu'il appréhendait en voir davantage. Il se demande où sont-ils passés ? M. Simard mentionne que les goélands ont tous disparu sur le site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur. Comme ce sont des oiseaux opportunistes, ils ont disparu parce qu'ils n'ont plus de nourriture. M. Ouellet précise que la RMR a un programme d'effarouchement élaboré sur le site d'Hébertville-Station. Avant que le site ne déménage, la RMR avait commandé une étude sur le comportement des goélands dans la région. L'objectif était de connaître la population, les aires de repos ainsi que les aires de reproduction. À Hébertville-Station des méthodes d'effarouchement sont appliquées.

M. Louis Ouellet demande une copie du rapport annuel pour laisser à sa municipalité. Tous les membres en souhaitent un également. Le rapport annuel sera donc distribué avec le procès-verbal.

6. Dépôt du rapport d'activités 2014 de la Régie

M. Guy Ouellet fait une courte présentation du rapport. Ensuite, il distribue une copie du rapport à tous les membres du comité. À la fin de la présentation du rapport, M. Ouellet présente les publicités de sensibilisation qui sont actuellement en ondes.

7. Varia

Aucun point au varia.

8. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 20 h 15.

Stéphanie Fortin
Secrétaire du comité de vigilance – LET de L'Ascension
Directrice des communications
Stephanie.fortin@rmlac.qc.ca